

DOSSIER DU PROJET

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU SOL - RENAIX, RUE DE
MÉRODE



JANDENUL.COM

ENV | RPT | fr | 00.01



Contrôle documentaire

Informations documentaires

Raison sociale	Envisan - ENV		
Modèle de document	Report		
Langue	French - fr		
Révision du document	01	Révision totale	<input checked="" type="checkbox"/>
Titre du document	Dossier du projet		
Sous-titre du document	Travaux d'assainissement du sol – Renaix, rue de Mérode		
Code du projet	3641		
Département d'origine	Département QHSSE		
Auteur	Anke Claes		

Historique des révisions

Révision	Date	Description et position des modifications
00	15-Apr-2024	Version initiale
01	12-Jul-2024	Création du profil des émissions du projet

Revue et approbation

Avalisé, en vue de son application dans le Jan De Nul Group, par	Date
Evert Blomme	10-Oct-2024

Documents de référence

Référence	Titre
Documents gérés par JDN	
JDN.3641.PQM.01.05.n.01	Plan d'exécution de projets de génie civil au Benelux
Normes	
Échelle de performance CO ₂	Manuel, version 3.1
ISO 14064	

Abréviations

Abréviation	Signification
BSP	Projet d'assainissement du sol

Abréviation	Signification
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
CO2PL	Échelle de performance CO ₂
mv	Terrain naturel
SA	Société anonyme
OVAM	Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij (Société publique flamande des déchets)

Table des matières

1	Introduction	4
1.1	Détails du projet	4
1.2	Parties intéressées	5
2	Recensement	5
2.1	Identification des flux d'énergie et d'émissions	5
2.2	Empreinte CO ₂ et tendances	6
2.2.1	Empreinte CO ₂ de référence	6
2.2.2	Empreinte CO ₂ effective du projet	7
2.2.3	Profil d'émission de l'organisation	8
3	Réduction	8
3.1	Liste des mesures de réduction destinées à ce projet	8
4	Transparence	8
4.1	Interne	9
4.2	Externe	9

Le présent document est strictement confidentiel et est la propriété du Jan De Nul Group. La copie, distribution ou diffusion non autorisée des informations qu'il contient, constitue une violation de la politique et du droit de propriété de l'entreprise.

1 Introduction

Le lieu de l'étude est situé rue de Mérode, 2, à 9600 Renaix, et se trouve dans une zone résidentielle du centre de Renaix (il jouxte aussi l'ancien parc à conteneurs de la ville de Renaix). Le terrain est connu au cadastre sous la référence Flandre-Orientale, Renaix, division 2, section D, parcelle n° 716 B7 et a une superficie totale de 5233 m².

Selon le plan régional, le terrain est sis dans une zone résidentielle d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique (type III d'affectation du sol). Le RUP (plan d'exécution spatiale) suivant est en vigueur : « *Afbakening kleinstedelijk gebied Ronse dd. 1982* (Délimitation de la zone de petite agglomération de Renaix en date de 1982) ». Quatre sous-RUP s'appliquent. Toutefois, le lieu de l'étude n'est pas situé à l'intérieur de ces sous-RUP. En conséquence, cela ne change pas directement quelque chose au type d'affectation.

Dans certaines parcelles de dispersion, il est cependant question d'une différence de niveau du terrain naturel. Cela n'a pas d'influence sur le présent BSP phasé ; en effet, le terrain à assainir est plat. Les terrains environnants sont occupés par des habitations, des appartements, d'autres entreprises, l'ancien parc à conteneurs et le bois.

1.1 Détails du projet

Données d'identification

Description	Travaux d'assainissement du sol à Renaix, rue de Mérode
Cahier des charges n°	BN2310024
Adjudicateur	L'Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij – Division « Bodembeheer » (Gestion des sols)
Date d'adjudication	28/11/2023, 9 h 15
Date d'attribution	07/12/2023
Période d'exécution	08/04/2024 – 12/07/2024
Valeur estimée hors TVA	569.387 euro
Quelle rôle la CO2PL a-t-elle joué dans l'adjudication ?	<p>Dans son offre, le soumissionnaire a pu s'engager à atteindre un certain niveau d'ambition en matière de CO2. La fixation d'un niveau d'ambition CO2 dans l'appel d'offres donne lieu à un avantage d'attribution fictif. En appliquant cet avantage d'attribution fictif au prix de l'offre, on obtient le prix d'évaluation.</p> <p>Ce prix est évalué en fonction du critère d'attribution "Prix".</p> <p>Pour ce contrat, le soumissionnaire ne pouvait choisir que l'un des niveaux d'ambition suivants :</p> <p>Aucun - 0% / Niveau 1 - 2% / Niveau 2 - 4% / Niveau 3, 4, 5 - 6%.</p> <p>Dans leurs offres, les soumissionnaires s'engagent à atteindre les niveaux d'ambition suivants en matière de CO: Niveau 3</p>

1.2 Parties intéressées

- **OVAM : adjudicateur**
Client ou employeur avec qui Envisan a une forme de contrat en vue de fournir un service ou de réaliser un projet.
- **Envisan : entrepreneur principal**
Entité avec laquelle l'adjudicateur a passé un contrat en vue de la fourniture d'un service ou de la réalisation du projet
- **Transporteurs : sous-traitants**
Entités avec lesquelles l'entrepreneur principal a passé un contrat en vue de l'exécution des transports pour le projet

2 Recensement

2.1 Identification des flux d'énergie et d'émissions

Liste des flux d'énergie et d'émissions importants

Scope 1 (consommation de carburant)

Grues	Grue de 14 t
	Grue de 20 t
Générateurs	Groupe électrogène silencieux
Mazout de chauffage	11/04/2024 – 4.602 l 13/05/2024 – 2.624 l 28/05/2024 – 2.045 l = 9.271 l
Manitou	MT 625T

Scope 2 (consommation d'électricité, chaleur)

Sans objet

Scope 3

Déblai-remblai (t.km ou litre de carburant)	592.800 t.km
Amenée de terres	592.800 t.km

Liste des flux d'énergie/d'émissions exclus

Flux d'énergie	Motifs
Électricité du projet	Toute l'électricité a été autoproduite avec des générateurs pendant la période sur laquelle porte le rapport.
Électricité consommée dans le département d'appui (p. ex., les bureaux d'Alost)	Est gérée au niveau de l'entreprise et incluse dans les parties communes
Gaz naturel	Pas de gaz consommé sur le projet pendant la période sur laquelle porte le rapport.
Gaz naturel consommé dans le département d'appui (p. ex. les bureaux d'Alost)	Est gérée au niveau de l'entreprise et incluse dans les parties communes
Soutage de dragues en cas de combinaison de travaux de génie civil et de dragage en régie propre (scope I).	Est géré ici seulement comme « exclu » après concertation avec le Département « Dredging Benelux ».
Scope III - Béton	Il n'y a pas eu d'utilisation de béton pendant la période sur laquelle porte le rapport.
Scope III - Acier	Il n'y a pas eu d'utilisation d'acier pendant la période sur laquelle porte le rapport.
Scope III – Équipement auxiliaire flottant (FLAP)	Il n'y a pas eu de FLAP déployé pendant la période sur laquelle porte le rapport.

2.2 Empreinte CO₂ et tendances

2.2.1 Empreinte CO₂ de référence

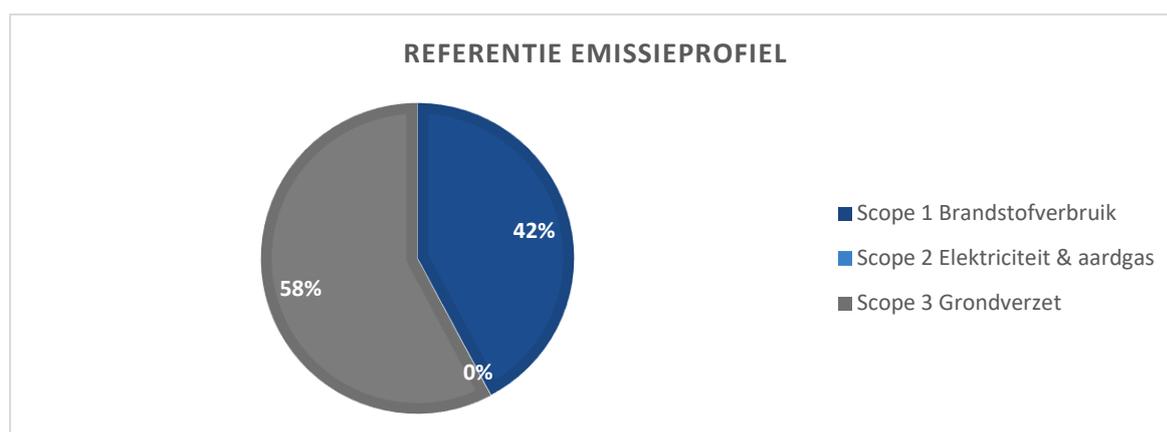


Figure 1 : Profil d'émission de référence, OVAM Zulte

Profil de référence pour le projet d'assainissement du sol de l'OVAM à Zulte, réalisé en 2023 (travaux comparables).

2.2.2 Empreinte CO₂ effective du projet

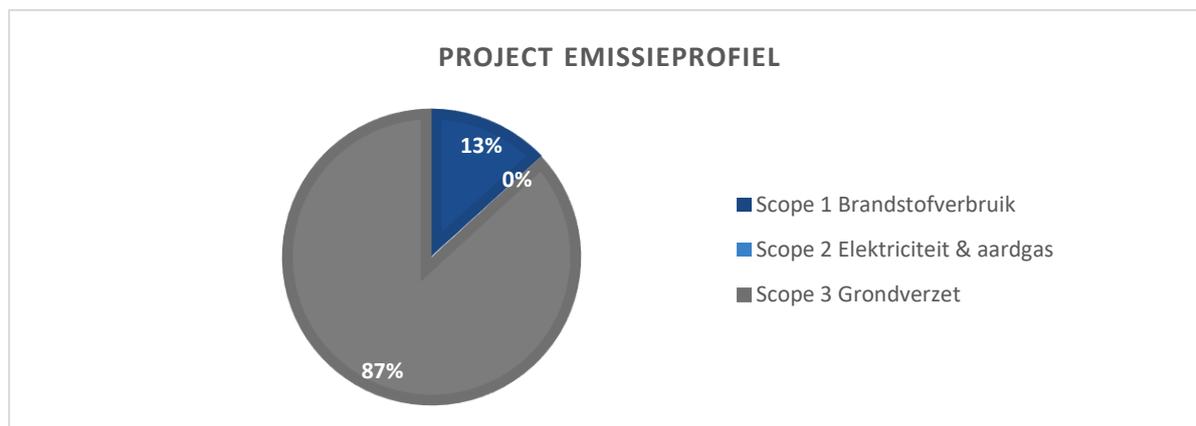


Figure 2 : Profil d'émission du projet

Les flux énergétiques de ce projet sont liés aux émissions d'engins terrestres lourds et aux mouvements de terres. Sur les 22,88 tonnes de CO₂ émises par le projet, 13 % relèvent du scope 1 (consommation de carburant). Il n'a pas été prévu de raccordements à l'électricité ou au gaz, ce qui fait que le projet ne comprend pas d'émissions de scope 2. Les émissions de scope 3 proviennent des déblais et remblais et représentent 151,77 tonnes d'émissions de CO₂ (87 %).

Par rapport au profil de référence, les choses suivantes retiennent l'attention :

- des raccordements à l'électricité et au gaz n'ont été prévus dans aucun des deux projets. Par conséquent, il n'y a pas d'émissions de scope 2 dans ces deux projets ;
- le rapport entre les émissions de scope 1 et celles de scope 3 diffère dans les deux projets. Ils ont tous les deux consommé à peu près la même quantité de carburant. Dans les deux projets, les terres ont été également transportées depuis et vers le même centre de valorisation. Toutefois, la plus grande distance à parcourir sur le projet de l'OVAM à Renaix explique la plus grosse part des émissions de scope 3 et, en proportion de cela, la part plus petite des émissions de scope 1.

2.2.3 Profil d'émission de l'organisation

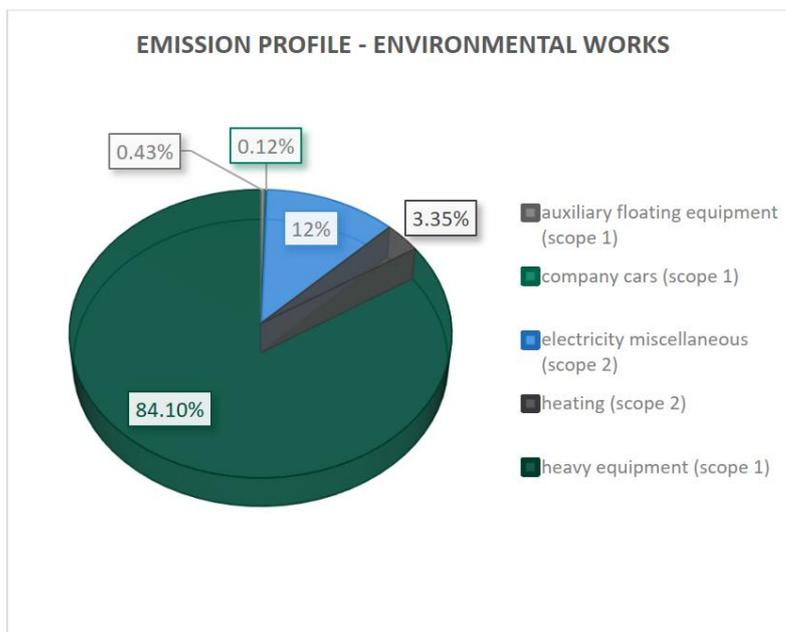


Figure 3 : Profil d'émission de l'organisation (dép. des travaux environnementaux, 2023)

Le profil d'émission de l'organisation reproduit ci-dessus n'inclut pas les émissions de scope 3. Une comparaison élément par élément avec le profil d'émission du projet n'est donc pas possible. On peut toutefois conclure qu'au niveau tant de l'entreprise que du projet, les émissions des engins terrestres lourds (consommation de carburant) jouent un rôle important.

3 Réduction

3.1 Liste des mesures de réduction destinées à ce projet

En raison de la brièveté du projet et de sa petite taille, les possibilités de réduction sont réduites :

- mise en marche/à l'arrêt des engins ;
- norme Euro 6 pour les camions et les engins ;
- éviter autant que possible de rouler à vide.

4 Transparence

Pour la communication concernant la performance CO₂ pour l'ensemble du Benelux, veuillez vous référer au plan de communication global « CO2PL-Jan De Nul-3C2 – Communicatieplan ».

Il y a aussi une communication interne et externe sur les performances CO₂ spécifiquement pour ce projet. La forme de communication, les parties prenantes, le contrôleur et les fréquences sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

4.1 Interne

Forme de communication	Parties prenantes	Contrôleur	Fréquence
Affiche objectifs	Équipe du projet	Chef de projet/chantier	Semestrielle
Présentation du projet	Équipage	Exécutant	Au début de chaque campagne
Feed-back dans le groupe de pilotage	Groupe de pilotage DRAGAGE BNL	Chef de projet	Mensuelle

4.2 Externe

Forme de communication	Parties prenantes	Contrôleur	Fréquence
Rapport annuel sur le projet	Adjudicateur	Chef de projet	Annuelle
Publication de ce rapport sur le site internet de JDN	Parties prenantes intéressées	Energy & Emissions QHSSE Advisor	Semestrielle*

* Remarque : La fréquence semestrielle est maintenue tant qu'il y a des activités sur lesquelles faire rapport. S'il n'y a pas d'activités au cours d'un semestre, il n'y a pas de rapport.